

Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ARRETES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

Délibération N° 2025.07

Objet : Retrait délibération N°2024.56 Subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier

Délibération N° 2025.08

Objet : Subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier

Délibération N° 2025.09

Objet : Appel à dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine

Délibération N° 2025.10

Objet : Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Délibération N° 2025.11

Objet : Subventions DETR/DSIL 2025

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 10

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation :
19 février 2025
Date d'affichage :
19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
Le 12 mars 2025

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération :

Absent et excusé : JENLINSKI-TISSIER Charlène

Retrait délibération
N° 2024.56
Subventions d'équipements
aux communes par la
Communauté de Communes
de Saint-Cyr-Mère-Boitier

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré, le 4 décembre 2024 pour demander l'octroi d'une subvention d'équipement auprès de la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier.

Suite à l'envoi de la délibération à la Préfecture de Saône et Loire, ceux-ci nous informent que cette délibération est irrégulière car le montant des fonds de concours demandé ne figure pas sur celle-ci.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal procède donc au retrait immédiat de cette délibération et en avise immédiatement la Préfecture de Saône et Loire ainsi que le SGC de Mâcon

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN*

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 10

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation :
19 février 2025
Date d'affichage :
19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
Le 12 mars 2025

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération :

**Subventions d'équipements
aux communes par la
Communauté de Communes
de Saint-Cyr-Mère-Boitier**

Absent et excusé : JENLINSKI-TISSIER Charlène

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire expose les projets en cours notamment les travaux de rénovation des bâtiments communaux et informe que la commune a demandé des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier à hauteur de 15 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de cette demande de fonds à hauteur de 15 000 € auprès de la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier et autorise le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN*

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 10

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation :
19 février 2025
Date d'affichage :
19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
Le 12 mars 2025

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération :

Absent et excusé : JENLINSKI-TISSIER Charlène

**Appel à dons par
l'intermédiaire de la fondation
du patrimoine**

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire expose les projets en cours notamment les travaux pour la restauration de la grotte et propose de demander des appels à dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine dans l'objectif de récolter la somme de 8 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de cette demande d'appels à dons et autorise le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN*

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 10

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation :
19 février 2025
Date d'affichage :
19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
Le 12 mars 2025

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération :

Absent et excusé : JENLINSKI-TISSIER Charlène

**Délibération fixant les taux de
promotion pour les
avancements de grade**

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter les taux de promotion pour les avancements de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du ... (Rappel : il est impératif d'obtenir l'avis préalable du comité technique compétent avant de délibérer, vous devez lui adresser un projet de délibération) ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade

Sur le rapport de Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide que :

- *Le taux est uniforme pour tous les grades : 100 % pour l'année 2025 et années suivantes.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

Le Maire,



La Secrétaire de séance,

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire,*

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

Nombre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents à la séance : 10

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation :
19 février 2025
Date d'affichage :
19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

Mise en ligne le
12 mars 2025

Présents : BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

Objet de la délibération :

Absent et excusé : JENLINSKI – TISSIER Charlène

**Subventions D.E.T.R / DSIL
2025**

Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.

Le maire expose les projets en cours notamment les travaux pour la réfection de la toiture de la cantine.

Il présente la notice explicative et le tableau de financement du projet à l'ensemble du conseil municipal (documents en annexe à la présente délibération). Une subvention DETR/DSIL sera demandée pour financer ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de financement et autorise le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET**

*Certifié exécutoire pour avoir été
Reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le
Et publié affiché ou notifié le
Le Maire, Michèle DORIN*